

CONSIGNES À LA BAIGNADE

**La sécurité c'est l'affaire de tous.
Soyez le sauveteur de vos enfants.**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Ne laissez jamais des enfants dans l'eau sans les surveiller par vous-même en continu ou avoir attribué un adulte à cette fonction quand vous ne pouvez le faire.
- Expliquer à l'enfant qu'il est dangereux de se baigner ou de jouer près de l'eau sans surveillance.
- Apprenez à votre enfant à ne jamais entrer dans l'eau sans la permission d'un adulte qui le surveille.
- Apprenez à votre enfant à ne pas trop s'éloigner de vous lorsqu'il nage.
- Assurez-vous de bien connaître les aptitudes de nage de votre enfant.
- Lisez ces règles avec vos enfants pour vous assurer qu'ils les comprennent et sachent comment les appliquer tout en s'amusant.

Règlements pour votre sécurité

- À piscine, tout spécialement pour les enfants, il est recommandé de porter un équipement de flottaison personnel bien ajusté :
 - Dans le cas d'un VFI, l'enfant peut accéder à l'eau seul et doit être surveillé de manière constante par un adulte accompagnateur.
 - Dans le cas d'un autre équipement de flottaison personnel, l'enfant doit être accompagné dans l'eau par un adulte à distance de portée de bras.
- Il est interdit de lancer des roches ou tout autre objet dans la piscine et la pataugeoire.
- Il est interdit de se tirer dans l'eau.
- Il est interdit de se baigner avec les facultés affaiblies.
- Il est strictement interdit de se baigner hors des heures de surveillance.
- Le port d'un maillot de bain adéquat est obligatoire.

- Aucun contenant de verre n'est toléré.
- Aucune boisson alcoolisée n'est tolérée.
- Aucune cigarette ou cigare n'est tolérée.
- Aucun animal n'est autorisé.
- Tous les déchets doivent être déposés dans les endroits prévus à cette fin.
- Pour les tout-petits, l'usage de la couche étanche de type « swimmer » est obligatoire.
- Il est interdit de grimper sur les roches.
- Il est interdit de grimper sur la clôture.
- Il est interdit de toucher aux bouées et au câble.
- Il est interdit de plonger.
- Il est interdit de courir dans la zone de baignade de la pataugeoire et de la piscine.
- Il est interdit de courir sur la plate-forme de jeux d'eau.
- Le droit d'accès à l'aire de baignade pourra être suspendu par le surveillant de la plage et ce sans recours pour les contrevenants à la réglementation.